



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 1 – 2016M

ÉLÉMENTS NUTRITIFS DANS LE LAC ÉRIÉ

ATTENDU QUE les efflorescences algales nuisibles (EAN) résultant des concentrations trop élevées d'éléments nutritifs dans l'eau ont un impact négatif direct sur l'écosystème des Grands Lacs, sur l'eau potable, sur la qualité de l'eau, sur la qualité de vie et sur l'économie, incluant les activités récréatives, le tourisme et les valeurs foncières;

ET ATTENDU QUE si des actions rapides et drastiques ne sont pas prises, les EAN, amplifiées par la pollution par les éléments nutritifs d'origine humaine, les changements climatiques et les espèces envahissantes, continueront à se produire et à mettre en danger la santé et la vitalité de l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QU'UN EAN dans l'ouest du bassin du lac Érié a forcé le service de l'eau potable de la Ville de Toledo (Ohio) à recommander à ses 400 000 abonnées de ne pas boire l'eau du robinet pour deux jours en août 2014;

ET ATTENDU QUE la crise de l'eau potable de Toledo a mis en lumière les nombreux défis auxquels font face les villes en regard aux EAN et à la qualité de l'eau;

ET ATTENDU QUE le Canada et les États-Unis ont adopté des cibles de réduction de l'écoulement de phosphore qui demandent une réduction de 40% de l'écoulement (cibles basées sur l'année de référence 2008);

ET ATTENDU QU'AU même moment, dans le cadre du Western Lake Erie Collaborative, les États de l'Ohio et du Michigan ainsi que la province de l'Ontario se sont engagés à une réduction du phosphore de l'ordre de 40% d'ici 2025 et sur un objectif de 20% d'ici 2025;

ET ATTENDU QUE ces juridictions travaillent ensemble selon les termes de l'Annexe 4 de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (l'Accord) afin de créer une stratégie binationale pour atteindre les cibles de réduction et que cette stratégie sera mise en œuvre par un plan d'action propre à chaque pays d'ici 2018;

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance) a créé un partenariat avec l'Ontario Federation of Agriculture afin de développer une stratégie de drainage des terres agricoles afin de réduire les pertes de phosphore dans le bassin de la rivière Thames, ce qui contribuera à la cible des 40% pour le lac Érié;



ET ATTENDU QUE l'Alliance travaille aussi avec la Michigan Agri-Business Association et la Michigan League of Conservation Voters au Michigan et l'Agence de protection de l'Environnement de l'Ohio et le Western Lake Erie Basin Partnership afin de créer des partenariats visant à réduire l'écoulement de phosphore au lac Érié dans ces deux États.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande au Canada et aux États-Unis, parties prenantes fédérales à l'Accord de s'engager à une réduction de 40% du phosphore entrant dans le bassin ouest du lac Érié d'ici 2025, la même date que celle à laquelle se sont engagés l'Ontario, le Michigan et l'Ohio;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance demande aux gouvernements fédéraux et aux gouvernements des États et des provinces de développer, réviser et approuver des plans d'actions et des stratégies de réduction des éléments nutritifs le plus tôt possible et ce avant la date limite de février 2018;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les gouvernements du Canada, des États-Unis, de l'Ontario, du Michigan et de l'Ohio devraient fournir de l'aide financière et technique aux projets de réduction de l'écoulement des éléments nutritifs de l'Alliance en Ontario, au Michigan et en Ohio;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance demande aux parties prenantes fédérales d'implanter les mesures présentées dans les plans d'actions locaux et les stratégies afin d'arriver aux réductions d'éléments nutritifs dans les plus brefs délais pour que les EAN soient plus courtes, moins étendues et moins fréquentes dans l'avenir.

Résolution signée ce 15^e jour de juin 2016

Mitch Twolan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 2 – 2016M

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

ATTENDU QU'une des responsabilités fondamentales d'un gouvernement local est de fournir de l'eau potable propre, sécuritaire et abordable à ses résidents;

ET ATTENDU QUE le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent est une des sources les plus importantes d'eau de surface et d'eau sous-terrainne propre et abondante disponible comme source d'eau potable au monde;

ET ATTENDU QUE les gouvernements locaux ont investi des milliards de dollars dans leurs infrastructures d'eau potable et d'eaux usées au cours des années afin que l'eau de surface soit protégée et que l'eau potable soit livrée aux résidents de manière sécuritaire;

ET ATTENDU QU'il n'a pas été possible pour toutes les villes de suivre la cadence des besoins en infrastructures et qu'il y a moins de certitude face à l'intégrité du système de livraison d'eau potable dans certaines villes;

ET ATTENDU QUE ces deux incidents majeurs ayant récemment eu lieu dans la région des Grands Lacs ont causé de grandes inquiétudes et d'importants bouleversements en raison des menaces à la qualité de l'eau potable dans leurs communautés respectives :

- En août 2014, une grande efflorescence algale dans le bassin ouest du lac Érié a mené à la présence de microcystine dans l'eau, forçant la Ville de Toledo, en Ohio, à demander à plus de 450 000 citoyens de ne pas consommer ou toucher l'eau du réseau d'aqueduc pour environ 72h, menant le gouverneur de l'Ohio à demander l'aide de la Garde nationale pour distribuer de l'eau aux résidents;
- Au cours de l'été et l'automne 2015, des niveaux très élevés de plomb ont été détectés dans l'eau de la Ville de Flint, au Michigan, après que le gestionnaire d'urgence nommé par l'État du Michigan ait ordonné un changement de source d'eau du lac Huron à la rivière Flint sans prendre en compte les besoins en contrôle de la corrosion;

ET ATTENDU QU'UN problème fondamental pour plusieurs villes âgées du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent est le nombre de conduites d'approvisionnement fabriquées en plomb reliant les conduites municipales aux résidences privées;

ET ATTENDU QUE la réponse à ces épisodes d'eau potable contaminée par les gouvernements fédéraux, provinciaux et d'États n'a pas été suffisante pour l'ampleur des crises;



ET ATTENDU QU'UN des problèmes clé ayant contribué à ces crises est le règlement fédéral américain sur le cuivre et le plomb inadéquat;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE fournir de l'eau potable propre, sécuritaire et abordable à ses résidents est une responsabilité fondamentale des gouvernements locaux et que les résidents y ont fondamentalement droit;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les gouvernements locaux ont l'obligation de déterminer s'il existe des problèmes de qualité de l'eau potable livrée à leurs résidents;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance) est engagée à appuyer ses villes membres à identifier si elles ont un problème de plomb dans leur eau potable et si oui, à identifier les mesures pouvant être prises pour résoudre ce problème;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance demande à l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis de mettre à jour et d'améliorer son règlement sur le plomb et le cuivre dans l'eau potable dans les plus brefs délais;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance demande aux autorités fédérales, provinciales et des États de prendre des actions immédiates afin d'améliorer l'implantation et l'exécution des lois conçues pour assurer la sécurité de l'eau potable pour tous les citoyens;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance cherchera des sources de financement et des appuis d'autres partenaires pour assurer que ses villes membres reçoivent la meilleure aide possible afin de faire face et régler ce problème d'importance critique.

Résolution signée ce 15^e jour de juin 2016

Mitch Twolan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 3 – 2016M

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE les changements climatiques représentent un des plus grands défis mondiaux, que plus de 50% de la population mondiale vit en milieu urbain et que les villes sont responsables de plus de 70% des émissions mondiales nettes de gaz à effet de serre, que les villes subissent certaines des plus sérieuses conséquences des changements climatiques et qu'elles ont une responsabilité importante pour aider à solutionner ce problème;

ET ATTENDU QUE la hausse de dioxyde de carbone dans l'atmosphère en 2015 est la plus haute jamais enregistrée depuis l'ère glaciaire, que 2015 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée, battant 2014, et que les mois de janvier et de février 2016 ont été les plus chauds jamais enregistrés (records pour ces deux mois);

ET ATTENDU QUE les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent sont une des plus grandes sources d'eau douce de surface au monde, contenant près de 20% des réserves, fournissant de l'eau potable à plus de 40 millions de personnes et servant de base à l'économie et la culture de millions de Canadiens et Américains vivant dans le bassin versant;

ET ATTENDU QUE les 17 millions de personnes habitant dans des villes membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du St-Laurent (l'Alliance) sont à l'affut des problèmes causés par les changements climatiques et les ont subis directement dans leur municipalité;

ET ATTENDU QUE l'Alliance a mené des efforts d'adaptation aux défis présentés par la chaleur et le froid extrêmes, les précipitations intenses, les périodes de sécheresse, les fluctuations du niveau des eaux et plusieurs autres;

ET ATTENDU QUE les contraintes sur les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de transport et autres infrastructures vitales aux opérations quotidiennes d'une ville sont de plus en plus importantes en raison des impacts des changements climatiques;

ET ATTENDU QU'UNE partie critique de la lutte aux changements climatiques est de s'attaquer à leur cause fondamentale : la hausse continue des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère;

ET ATTENDU QUE plusieurs membres de l'Alliance ont entrepris d'implanter des plans de développement durable afin de s'adapter aux changements climatiques, augmenter la résilience de leurs infrastructures et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre;



ET ATTENDU QU'UNE réponse efficace aux changements climatiques représente des opportunités et des défis économiques pour les industries, le transport et l'innovation, les moteurs économiques de l'économie du Canada et des États-Unis;

ET ATTENDU QUE les villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent possèdent une masse critique de savoir, d'expertise et d'entrepreneuriat pour réaliser la transition vers une économie durable;

ET ATTENDU QUE le système de transport maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent est le plus long système de navigation intérieure à grand tirant d'eau au monde, représente une opportunité unique de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

ET ATTENDU QUE la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent possède de grandes ressources éoliennes, hydrauliques et solaires qui peuvent servir de pierre d'assise de la production d'énergie renouvelable;

ET ATTENDU QUE le Pacte des maires (Compact of Mayors) est un groupe d'environ 500 villes à travers le monde, incluant 20 villes membres de l'Alliance, qui se sont engagées à implanter des mesures d'adaptation et de mitigation, à établir un inventaire de leurs émissions de gaz à effet de serre, à créer des cibles et un échéancier pour les atteindre et à planifier leur territoire afin d'accomplir des mesure d'adaptation et des réductions des émissions.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance engagent leurs villes à être impliquées sur de multiples fronts à devenir plus résilientes, mieux adaptées et plus actives dans leur réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le but de devenir des villes plus durables et de contribuer à une planète plus hospitalière pour les générations actuelles et futures;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance et ses membres individuels seront des leaders dans la mitigation des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement et la résilience des infrastructures tout en encourageant et en aidant les autres villes à adopter des mesures semblables afin de réduire les impacts des changements climatiques;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance et ses membres seront des leaders dans la recherche de différents moyens de financer des investissements en adaptation aux changements climatiques par des sources locales, d'état, provinciales et fédérales, des partenariats public/privé et d'autres moyens de financement;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance va encourager des investissements dans ses communautés et dans la région pour aider le développement de technologies novatrices pour l'adaptation, la résilience et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;



ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance enrichira son réseau d'échange de pratique exemplaires par des webinaires, des conférences, des sites web, sa participation dans les médias sociaux et tout autre moyen afin d'approfondir ses connaissances sur les moyens de favoriser des communautés durables qui créent un avenir meilleur pour tous;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance travaillera à atteindre les objectifs suivants : avoir 50% de ses membres engagés au Pacte des maires d'ici la fin de 2017, 75% d'ici la fin de 2018 et 100% d'ici la fin de 2019.

Résolution signée ce 15^e jour de juin 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mitch Twolan", written in a cursive style.

Mitch Twolan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 4 – 2016M

CARPES ASIATIQUES

ATTENDU QUE les espèces aquatiques envahissantes ont provoqué des dommages importants et qu'ils continuent de menacer gravement les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE plus de 180 espèces envahissantes se sont implantées dans l'écosystème au fil des ans, provoquant des dommages et des pertes économiques évaluées à plus de 100 millions de dollars par année;

ET ATTENDU QUE nombre de ces espèces aquatiques envahissantes ont migré par le Système navigable de la région de Chicago (CAWS) vers le bassin versant du fleuve Mississippi et certains sont parvenus à atteindre la côte ouest des États-Unis;

ET ATTENDU QUE l'une des menaces les plus sérieuses en matière d'espèces envahissantes pour les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent provient actuellement des carpes asiatiques, incluant les carpes argentées (*Hypophthalmichthys molitrix*), les carpes à grosse tête (*Hypophthalmichthys nobilis*), les carpes noires (*Mylopharyngodon piceus*) et les carpes chinoises (*Ctenopharyngodon idella*) et que ces espèces ont migré dans les cours d'eau du Mississippi, de l'Illinois, de l'Ohio, de Wabash, du Wisconsin, du Minnesota, de l'Iowa, et d'autres rivières lors des 40 dernières années;

ET ATTENDU QU'une carpe argentée (*Hypophthalmichthys molitrix*) a été trouvée à 60 milles (97 km) à peine du lac Michigan dans la rivière Illinois, qu'une carpe à grosse tête a été trouvée dans le lac Calumet à Chicago, qu'une carpe chinoise (*Ctenopharyngodon idella*) a été identifiée dans la rivière Grand en Ontario et que des traces de la présence de carpes argentées et de carpes à grosse tête ont été identifiées, sous forme d'ADN environnemental, dans plusieurs parties des Grands Lacs, incluant Sturgeon Bay, au Wisconsin, Sandusky, en Ohio, ainsi que dans diverses parties du Système navigable de la région de Chicago;

ET ATTENDU QUE, depuis près de 10 ans, le *U.S. Army Corps of Engineers* opère une barrière électrique, a mis à jour l'équipement et a ajouté de multiples barrières, qui semblent avoir aidé à ralentir ou à arrêter le déplacement des carpes asiatiques vers le lac Michigan, mais qui présente certaines faiblesses et problèmes opérationnels rendant le système vulnérable au passage des carpes asiatiques à cet endroit;

ET ATTENDU QUE plusieurs agences des gouvernements fédéraux, des États, des provinces, ainsi que des autorités locales, privées, à but non lucratif, canadiennes et autres groupes participent au Comité régional de coordination de la carpe asiatique (ou *Asian Carp*



Regional Coordinating Committee, ACRCC) pour assurer la mise en œuvre d'actions supplémentaires pour freiner l'envahissement de la carpe asiatique dans la rivière Illinois;

ET ATTENDU QUE la barrière électrique confère qu'une protection légère ou nulle contre pratiquement tous les déplacements des espèces invasives des Grands Lacs vers le Mississippi;

ET ATTENDU QUE la Commission des Grands Lacs et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont complété un rapport en janvier 2012 démontrant la faisabilité d'une séparation physique et la restauration de la ligne de partage des eaux entre le bassin versant des Grands Lacs et la rivière Mississippi;

ET ATTENDU QUE le *U.S. Army Corps of Engineers* a déposé son rapport Great Lakes Mississippi River Interbasin Study (Étude interbassins des Grands Lacs et du fleuve Mississippi (GLMRIS)) en janvier 2014 définissant 8 approches alternatives pour réduire le risque de transfert entre les deux bassins versants des espèces invasives et confirmant que séparation physique est l'alternative la plus efficace pour réduire le risque de transfert d'espèces invasives;

ET ATTENDU QUE la Commission des Grands Lacs et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance) ont administré les démarches du comité consultatif pour examiner les alternatives de séparation physique et les actions à adopter en matière de transportation, de contrôle des crues et de la qualité de l'eau associés à ces alternatives;

ET ATTENDU QUE la Commission des Grands Lacs et l'Alliance ont mobilisé 200 000 \$ pour retenir le service d'un facilitateur/médiateur pour poursuivre les discussions avec l'objectif d'atteindre un consensus régional sur l'alternative optimale pour éradiquer les transferts d'espèces invasives entre les deux bassins versants;

ET ATTENDU QUE le comité consultatif s'est entendu en août 2015 sur une lettre adressée au président Barack Obama l'exhortant d'inclure dans son budget le financement nécessaire au *U.S. Army Corps of Engineers* afin que ce dernier puisse réaliser une étude de faisabilité du projet de Brandon Road, un projet qui aboutirait à une protection à sens unique empêchant le transfert d'espèces entre le bassin du Mississippi et le bassin des Grands Lacs;

ET ATTENDU QUE le comité consultatif s'est entendu le 17 décembre 2015 sur le contenu d'une lettre expédiée le 26 janvier 2016 au président Barack Obama l'exhortant d'autoriser le financement nécessaire à une étude supplémentaire des points de contrôle du CAWS pour assurer la protection à long terme contre le transfert d'espèces envahissantes entre le bassin du Mississippi et le bassin des Grands Lacs dans les deux directions;

ET ATTENDU QUE, même lorsqu'un consensus régional sera atteint, le temps requis pour la mise en œuvre d'une solution à long-terme nécessite davantage de mesures intérimaires de contrôle pour réduire le risque d'introduction des carpes asiatiques dans les Grands Lacs;



POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuie entièrement les démarches du comité consultatif avec des services de facilitation et de médiation pour obtenir un consensus régional pour établir une solution à long-terme visant à éradiquer les transferts d'espèces aquatiques invasives entre le bassin versant des Grands Lacs et le bassin versant de la rivière Mississippi par l'entremise du CAWS;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent soutiennent le concept d'une séparation physique comme étant l'alternative optimale pour empêcher le passage d'espèces aquatiques invasives dans les deux directions à travers le système navigable de la région de Chicago (CAWS);

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuie des solutions qui maintiennent ou améliorent la qualité de l'eau, le contrôle des inondations et le transport dans le CAWS et dans la région de Chicago;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuie la mise en œuvre de mesures intérimaires à court et moyen terme pour réduire le risque d'introduction des carpes asiatiques dans les Grands Lacs au moyen du Système navigable de la région de Chicago (CAWS) pendant le développement d'une solution à long terme, en insistant particulièrement sur les démarches à entreprendre à l'écluse et au barrage de Brandon Road;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent exhorte le ACRCC de compléter et implanter le Plan de contingence créé pour gérer les situations d'urgence lorsqu'il apparaît qu'il y a un risque inhabituel de transfert de carpes asiatiques vers les Grands Lacs;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent réaffirme qu'il est essentiel d'agir rapidement pour atteindre un consensus régional et que tous les efforts doivent être consentis pour atteindre ce but le plus rapidement possible, tout en continuant d'implanter des mesures intérimaires à court et moyen terme pour réduire le risque d'introduction des carpes asiatiques dans le lac Michigan le plus rapidement possible.

Résolution signée ce 15^e jour de juin 2016

Mitch Twolan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 5 – 2016M

DÉCHETS RADIOACTIFS

ATTENDU QUE les ressources en eau du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont de précieuses ressources naturelles publiques partagées entre les États-Unis et le Canada;

ET ATTENDU QUE les États-Unis et le Canada travaillent depuis 1909 à améliorer la qualité de l'eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent sous le *Traité relatif aux eaux limitrophes* et les différentes versions des accords sur la qualité de l'eau;

ET ATTENDU QUE 40 millions de personnes au Canada et aux États-Unis dépendent de l'eau douce des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour leur approvisionnement en eau potable;

ET ATTENDU QUE le Canada et les États-Unis dépendent grandement de l'électricité générée par des centrales nucléaires situées dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE ces centrales ont généré d'importantes quantités de déchets radioactifs à faible, moyen et haut niveau de radioactivité au cours de leurs années d'opération;

ET ATTENDU QUE les déchets nucléaires sont hautement toxiques et peuvent prendre des dizaines de milliers d'années à se décomposer et à atteindre un niveau sécuritaire de radioactivité;

ET ATTENDU QU'UN déversement de déchets radioactifs dans les Grands Lacs pourrait avoir des impacts environnementaux, sanitaires et économiques sévères à très long terme sur les Grands Lacs et la population qui en dépend;

ET ATTENDU QUE le seul dépôt de déchets nucléaires dans des couches géologiques profondes en Amérique du Nord, le Waste Isolation Pilot Plant (WIPP) de Carlsbad, au Nouveau-Mexique, a été fermé en février 2015 (après 15 ans d'opération) lorsqu'un baril contenant des déchets radioactifs a explosé, projetant du plutonium radioactif dans le système de ventilation vers la surface (depuis 2 150 pi sous terre), contaminant 22 travailleurs et émettant de petites quantités de déchets radioactifs dans l'environnement;

ET ATTENDU QU'Ontario Power Generation utilisait le site WIPP comme un exemple de dépôt dans des couches géologiques profondes au design et à la profondeur similaire à celui proposé en Ontario, avec un historique de sécurité admirable, un exemple de voûtes profondes utilisées pour l'enfouissement sécuritaire de déchets nucléaires à faible et moyen niveaux de radioactivité;



ET ATTENDU QU’Ontario Power Generation a proposé il y a plus de 10 ans de construire un dépôt dans des couches géologiques profondes pour ses déchets nucléaires de faible et moyen niveau de radioactivité à moins d’un mille (1.6km) du lac Huron à Kincardine, en Ontario;

ET ATTENDU QUE l’Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint- Laurent (l’Alliance) a été impliquée dans un dialogue important au sujet des mérites et des inquiétudes face au dépôt en 2013 et qu’une délégation du conseil d’administration de l’Alliance a visité le site;

ET ATTENDU QUE le 18 février 2016, après avoir considéré le rapport d’évaluation environnementale de la Commission d’examen conjoint, la ministre canadienne de l’Environnement et du Changement climatique a demandé à Ontario Power Generation de présenter des informations supplémentaires à l’Agence canadienne d’évaluation environnementale sur trois aspects de l’évaluation du projet : des sites alternatifs, les effets environnementaux cumulatifs et une mise à jour des engagements de mitigation des impacts négatifs identifiés selon la Loi canadienne sur l’évaluation environnementale (2012).

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l’Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande à Ontario Power Generation de traiter des 3 aspects de l’évaluation environnementale soulignés dans la décision de la Ministre McKenna de manière exhaustive;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l’Alliance demande à Ontario Power Generation d’accorder une grande importance à la proximité d’un potentiel dépôt d’un des Grands Lacs ou du fleuve Saint-Laurent ou à leurs tributaires dans leurs délibérations, en reconnaissance de la valeur de garder ce type d’infrastructure le plus loin possible des sources d’eau potable et du risque moindre de localiser ce type de dépôt hors du bassin versant des Grands Lacs;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l’Alliance encourage Ontario Power Generation à tenir compte des risques associés au transport des déchets existants et futurs générés par la production d’énergie nucléaire et le démantèlement de centrales nucléaires vers tout site de dépôt;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l’Alliance demande aux gouvernements du Canada et aux États-Unis de désigner les radionucléides comme un produit chimique source de préoccupation mutuelle selon l’Annexe 3 de *l’Accord relatif à la qualité de l’eau dans les Grands Lacs* (l’Accord) et de prendre les actions prévues par l’Accord une fois le statut accordé;



ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance demande au Canada et aux États-Unis de coopérer dans le processus d'évaluation de l'acceptabilité de tout projet de dépôt dans des couches géologiques profondes.

Résolution signée ce 15^e jour de juin 2016

Mitch Twolan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 6 – 2016M

MICROBILLES ET DÉBRIS MARINS

ATTENDU QUE les microbilles et les débris marins sont une menace pour la santé à court et long terme de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent et des espèces qui y vivent;

ET ATTENDU QUE plusieurs produits d'hygiène personnelle contiennent de toutes petites billes de plastique de moins de 5mm de diamètre qui s'écoulent dans les égouts sanitaires et se retrouvent dans les eaux usées;

ET ATTENDU QUE ces microbilles ne se décomposent pas et que la majorité d'entre elles sont si petites qu'elles ne sont pas captées par les systèmes de traitement des eaux et qu'elles sont déversées dans les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent et d'autres cours d'eau;

ET ATTENDU QUE les microbilles représentent un danger pour les poissons et la faune parce qu'elles accumulent les toxines et parce qu'elles peuvent ressembler à de la nourriture;

ET ATTENDU QUE lorsque ingérées, les microbilles toxiques peuvent causer des problèmes de santé pour les poissons et la faune et pour les humains qui peuvent les consommer;

ET ATTENDU QU'IL existe des substances naturelles pouvant remplacer les microbilles et que plusieurs produits d'hygiène personnelle en contiennent déjà;

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance) félicite le gouvernement américain pour son adoption de la loi *Microbeads-free Water Act of 2015*, qui interdit la production et la distribution de produit contenant des microbilles en raison des dangers à l'environnement et à la qualité de l'eau;

ET ATTENDU QUE le gouvernement fédéral canadien travaille présentement à ajouter les microbilles à la liste de substances toxiques de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE);

ET ATTENDU QUE des débris marin non-biodégradables de plus de 5mm de diamètre sont présents en grande quantité dans le système Grands Lacs-Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE la majorité de ces débris, incluant des granules, trouvés dans les Grands Lacs sont issus de l'activité humaine le long des berges et sur les plages;



ET ATTENDU QUE les débris marins incluent des débris de grande taille, comme des matériaux industriels, de l'équipement de pêche et des contenants de nourriture, ainsi que des débris de plus petite taille, comme des emballages de plastique et des mégots de cigarette;

ET ATTENDU QUE des bénévoles et des organismes à but non-lucratif ont ramassé plus de 20 000kg de débris marins le long de 1 500 des 17 000km de rives des Grands Lacs en 2012;

ET ATTENDU QUE les débris marins sont une menace pour la vie aquatique, peuvent être un danger pour le transport commercial, peuvent réduire les revenus touristiques et sont une menace importante pour la vitalité et la santé de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande au gouvernement du Canada d'implanter une loi interdisant la production et la distribution de produits contenant des microbilles le plus rapidement possible;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance demande au gouvernement du Canada d'accélérer le processus menant à l'inscription des microbilles à la liste de la LCPE à l'automne 2016;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance reconnaît que dans le but d'éliminer toutes traces de microbilles dans nos système d'eau, il sera nécessaire de s'attaquer aux produits qui demeurent sur la peau, comme les crèmes, les crèmes solaires et autres qui contiennent des microbilles de moins de 0.05mm de diamètre;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE les États, les provinces, les gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada doivent développer des efforts coordonnés de réduction des débris marins afin de réduire et prévenir la pollution par les débris marins dans le système Grands Lacs-Saint-Laurent.

Résolution signée ce 15^e jour de juin 2016

Mitch Twolan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 7 – 2016M

HARMONISATION DES INDICATEURS DE SÉCURITÉ DES OLÉODUCS

ATTENDU QUE les villes et leurs citoyens demandent davantage de transparence dans l'information au sujet des oléoducs d'énergie et que l'information doit être présentée d'une manière qui aide les citoyens à mieux comprendre les oléoducs et à augmenter leur sécurité;

ET ATTENDU QUE les différentes instances décisionnelles (gouvernements fédéraux, États, province) requièrent souvent des statistiques de sécurité différentes et ont occasionnellement des définitions différentes du même terme, ce qui rend l'évaluation de la performance de l'industrie très difficile pour les villes et le public;

ET ATTENDU QUE des indicateurs ont une signification importante pour les villes et les citoyens afin de comparer les pratiques de l'industrie et de les rapporter au public, afin que celui-ci soit en mesure de tenir l'industrie responsable de ses actes;

ET ATTENDU QU'EN raison de l'intérêt marqué du public envers les oléoducs existants et leurs récentes fuites, les projets de construction de nouveaux oléoducs et des enjeux qui leur sont associés, comme les changements climatiques et la fracturation hydraulique, l'industrie et les agences régulatrices ont de la difficulté à comprendre leur perte d'acceptation sociale et comprennent lentement le besoin de transparence et d'information précise.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance) appuie la création d'indicateurs de sécurité des oléoducs harmonisés compilés par le Pipeline Safety Trust, un organisme à but non-lucratif nord-américain qui travaille à l'amélioration de la sécurité des oléoducs pour le bien-être du public;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'Alliance demande une cartographie précise de la position des oléoducs et de l'information sur les propriétaires des oléoducs, au Canada et aux États-Unis, particulièrement pour des situations d'urgence;



ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance demande à toutes les instances régulatrices et les opérateurs d'oléoducs d'adopter une série d'indicateurs harmonisés et de travailler à produire les données nécessaires à la compilation de ces indicateurs et de rendre les résultats faciles d'accès pour le public.

Résolution signée ce 15^e jour de juin 2016

Mitch Twolan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 8 – 2016M

ACTION AU SUJET DES *PHRAGMITES* DANS LES GRANDS LACS ET LE SAINT-LAURENT

Résolution présentée par la Municipalité de Collingwood (Ontario)

ATTENDU QUE les *Phragmites australis* sont des graminées vivaces envahissantes causant de graves dommages aux marécages côtiers et aux plages dans les environs des Grands Lacs, particulièrement dans la région de la baie Géorgienne;

ET ATTENDU QUE les *Phragmites australis* croient et se propagent rapidement, ce qui leur permet d’envahir de nouveaux secteurs et de former de grands peuplements monoculture en peu de temps, et qu’il s’agit d’une plante allélopathique dont les racines sécrètent des toxines qui nuisent à la croissance des espèces végétales environnantes;

ET ATTENDU QUE les *Phragmites australis* provoquent une dégradation de la biodiversité et de la richesse des espèces, une perte d’habitat, des changements hydrologiques causés par leur taux métabolique rapide, des changements au cycle des nutriments à cause de sa décomposition lente, une hausse des dangers d’incendie à cause de la combustibilité de ses tiges mortes, et qu’il peut avoir un effet défavorable sur l’agriculture, particulièrement dans les canaux de drainage;

ET ATTENDU QUE les *Phragmites* envahissants ont été identifiés comme étant l’espèce végétale la plus envahissante au Canada par Agriculture et Agroalimentaire Canada;

ET ATTENDU QUE les *Phragmites* occupent plus de 4 800 hectares autour du lac St. Clair et qu’ils occupent 212 hectares le long du fleuve Saint-Laurent et que la région de la baie Géorgienne est particulièrement affectée par les *Phragmites australis*, qui occupent des centaines d’endroits le long des berges, mettant en danger d’importants milieux humides;

ET ATTENDU QUE le contrôle des *Phragmites* envahissants, avant que ceux-ci s’ancrent profondément, réduit l’impact écologique, le temps requis et les coûts;

ET ATTENDU QUE les États-Unis n’ont pas de normes de contrôle des *Phragmites* harmonisées entre les États et les municipalités similaires à celles produites par le Groupe de travail ontarien;

ET ATTENDU QUE les actions actuelles au sujet des *Phragmites* au Québec incluent:



- Les recherches portant sur les *Phragmites* dans un contexte de changement climatique du Groupe de recherche sur les *Phragmites* de l'Université Laval et de l'Université de Montréal
- Des décrets du Ministère de Transports au sujet de la gestion des *Phragmites* prévenant la dispersion des graines le long des routes;

ET ATTENDU QUE selon le Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario, les meilleures pratiques de gestion des *Phragmites* incluent la détection hâtive, l'application d'herbicides, la tonte, la compression, les feux contrôlés et les inondations contrôlées;

ET ATTENDU QUE l'efficacité des pratiques exemplaires de gestion est décuplée lorsqu'elles sont utilisées en tandem, plutôt qu'une à une;

ET ATTENDU QUE les herbicides contenant des surfactants sont interdits d'utilisation en milieu aquatique au Canada, ce qui empêche les canadiens d'implanter toutes les pratiques exemplaires de gestion des *Phragmites*;

ET ATTENDU QUE les *Phragmites* s'étendent rapidement grâce à l'abondance de leurs graines et parce qu'ils sont présents dans des fossés de drainage, le long des routes ou dans des milieux humides;

ET ATTENDU QUE l'Initiative de restauration des Grands Lacs a financé 54 projets de gestion des *Phragmites* pour un total de plus de 900 000 acres (364 000 hectares) de terrain aux États-Unis et est une ressource vitale pour la gestion des *Phragmites* aux États-Unis;

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent félicite le gouvernement ontarien pour l'adoption de la Loi 37, loi de 2015 sur les espèces envahissantes.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaît le besoin d'implanter des pratiques exemplaires de gestion des *Phragmites*, de continuer leurs efforts de sensibilisation et de promotion de la détection hâtive et de continuer leurs recherches pour des pratiques exemplaires à implanter;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance exhorte le Congrès des États-Unis de continuer à supporter le financement de l'Initiative de restauration des Grands Lacs et les projets de gestion des *Phragmites* qui y sont rattachés;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance exhorte l'Assemblée législative de l'Ontario à ajouter les *Phragmites* à la liste d'espèces envahissantes de la loi de 2015 sur les espèces envahissantes et à les désigner comme mauvaise herbe nuisible;



ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance demande au gouvernement du Canada de prendre les actions réglementaires nécessaires afin d'approuver rapidement l'utilisation d'herbicides dans des milieux aquatiques d'ici la saison de croissance 2016 ainsi que d'approuver des mesures de contrôle aériennes;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance demande au ministère des Transports de travailler en coordination avec les gouvernements locaux pour s'assurer que la gestion des *Phragmites* en bord de route soit faite de concert avec les pratiques privilégiées localement;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance demande au Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario et autres ministères concernés de continuer à financer le Groupe de travail des Grands Lacs sur les *Phragmites* et de continuer à financer l'implantation de pratiques exemplaires, la recherche, l'éducation du public et une stratégie harmonisée au niveau provincial, en mettant l'accent sur les pratiques exemplaires;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance demande au gouvernement du Québec d'agir en:

- Utilisant une approche de prévention des *Phragmites*
- Poursuivant les recherches universitaires sur les *Phragmites* et en rendant les résultats disponibles en Ontario et aux États-Unis
- Facilitant l'implantation de pratiques exemplaires de gestion par du financement et l'utilisation de ressources développées en Ontario et aux États-Unis



ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance demandent au Ministère de l'environnement et de l'action en matière de changement climatique de l'Ontario et aux agences concernées du Québec, du Minnesota, du Wisconsin, de l'Illinois, du Michigan, de l'Indiana, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et de New York de clarifier et détailler leurs pratiques exemplaires de gestion dans un protocole de contrôle des *Phragmites* envahissantes, qui comprendrait sans s'y limiter :

- L'augmentation de la promotion du matériel de sensibilisation et d'éducation existant, tel que le Système de détection hâtive et de distribution de l'Ontario, le guide du Groupe de travail de l'Ontario sur les *Phragmites*, les travaux du Groupe de recherche *Phragmites* de l'Université Laval et de l'Université de Montréal en promotion de la détection hâtive et en identification des *Phragmites* envahissantes
- L'établissement de critères clairs pour guider les décisions d'intervention en gestion des *Phragmites*, basés sur les impacts sur la santé des écosystèmes en cas d'inaction
- Assister les municipalités et autres autorités locales dans l'implantation de pratiques exemplaires de gestion des *Phragmites*.

Résolution signée ce 15^e jour de juin 2016

Mitch Twolan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 9 – 2016M

EXPLOITATIONS INTENSIVES D'ENGRAISSEMENT DE BÉTAIL DANS LE BASSIN
DES GRANDS LACS

Résolution présentée par la Ville de Washburn (Wisconsin)

ATTENDU QUE les Grands Lacs contiennent 6 quadrillions de gallons d'eau douce, un cinquième de l'eau douce de surface au monde, 95% des stocks américains et 84% de l'eau douce de surface de l'Amérique du Nord;

ET ATTENDU que les Grands Lacs sont la source de 56 milliards de gallons d'eau par jour pour les utilisateurs municipaux, agricoles et industriels;

ET ATTENDU que les Grands Lacs sont la source d'eau potable pour 40 millions de personnes;

ET ATTENDU QUE dans un rapport de la Commission mixte internationale (CMI) de 2013 intitulé *An Inventory of Nutrient Management Efforts in the Great Lakes*, la CMI affirme que : « le régime réglementaire des sources diffuses est généralement plus complexe [...] Conséquemment, il y a plus d'emphasis sur l'offre de financement et d'assistance technique aux programmes volontaires d'intendance. Cette approche peut être efficace mais en raison de la complexité des enjeux, il est difficile pour ces programmes d'avoir une échelle exhaustive.»;

ET ATTENDU QUE *l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* entre les États-Unis et le Canada reconnaît l'importance des Grands Lacs pour le bien-être social et économique des deux pays et le besoin de porter attention aux risques posés à la santé humaine par la dégradation de l'environnement;

ET ATTENDU QUE la CMI recommande aux gouvernements du Canada et des États-Unis de collaborer pour développer, entretenir et partager un inventaire des activités de gestion efficaces pour retenir les éléments nutritifs et les sédiments dans les sols, spécialement dans les bassins versants où les concentrations en phosphore sont hautes;

ET ATTENDU QUE la loi ontarienne sur la gestion des éléments nutritifs peut servir de modèle de gestion des éléments nutritifs qui protège l'environnement et qui supporte un avenir durable pour les opérations agricoles et le développement rural;

ET ATTENDU QUE dans un rapport de 2015 intitulé *A Summary of the Next Twenty-Five Years*, le Great Lakes Protection Fund identifie les éléments nutritifs, les efflorescences algales nuisibles et les sources diffuses de pollution agricole comme les priorités émergentes;



ET ATTENDU QUE le nombre d'exploitations intensives d'engraissement du bétail (EIEB) et d'exploitations d'élevage intensifs (EEI) a substantiellement augmenté dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent au cours de la dernière décennie;

ET ATTENDU QU'UNE hausse des événements de précipitations intenses et imprévisibles en raison des changements climatiques augmentera le risque d'écoulement de fumier issu des EIEB et EEI;

ET ATTENDU QUE l'écoulement agricole de sources diffuses des EIEB et des EIL contient des éléments nutritifs tels que le phosphore et l'azote, qui contribuent aux efflorescences algales nuisibles;

ET ATTENDU QU'EN 2015, il y avait 11 607 507 animaux de toutes espèces dans des EEIB du bassin versant de l'Ouest du lac Érié (Michigan, Ohio, Indiana) qui ont produit 690 803 414 gallons (liquides et solides) de déjections;

ET ATTENDU QU'UNE efflorescence algale nuisible dans le bassin Ouest du lac Érié a causé la fermeture du système d'eau potable de la Ville de Toledo pour deux jours en août 2014;

ET ATTENDU QU'EN l'an 2000, sept personnes sont décédées et plus de 2 300 ont été gravement malades lorsque l'eau potable de Walkerton, en Ontario, a été contaminée par la bactérie E. coli 0157:H7 issue de fumier.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE toutes les juridictions du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent doivent augmenter leurs efforts de réduction de la perte d'éléments nutritifs vers les eaux de surface et sous-terraines issus des EEIB en raison des charges importantes qu'elles représentent;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les règlements et les lois municipales, provinciales, d'État et fédérales doivent être renforcées pour fournir les protections nécessaires à l'eau de surface et à l'eau sous-terrainne tout en permettant des opérations agricoles responsables;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le suivi de la performance des systèmes de contrôle de pollution des EEIB doit être exhaustif afin d'assurer que ces systèmes fonctionnent efficacement;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la communauté agricole doit être informée des meilleures pratiques de construction et d'opération de systèmes de contrôle de pollution de EEIB et que des activités d'information doivent avoir lieu lorsque nécessaire, y compris au sujet de l'accès à l'aide financière à l'implantation de ces systèmes;



ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE les opérations exemplaires d'EEIB et leurs systèmes de contrôle de la pollution doivent être mis en valeur afin de promouvoir le travail de leaders dans la communauté agricole.

Résolution signée ce 15^e jour de juin 2016

Mitch Twolan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 10 – 2016M

GESTION INTÉGRÉE DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Résolution présentée par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

ATTENDU QUE le Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026 (PASL) en est à sa cinquième année d'existence;

ET ATTENDU QUE le PASL prévoit la mise en place d'un mode de gouvernance participative reposant sur la création de Tables de concertation régionale;

ET ATTENDU QUE jusqu'à maintenant, six (6) Tables de concertation régionales ont été officiellement constituées;

ET ATTENDU QUE la concertation réalisée au sein des Tables de concertation régionales favorise l'échange et la collaboration d'acteurs des milieux municipaux, économiques, communautaires, des Premières Nations et d'organisation chargée de la gestion intégrée des ressources en eau (Comités ZIP et organismes de bassin versant);

ET ATTENDU QUE de nombreuses municipalités riveraines, ayant des rôles et des responsabilités en matière d'aménagement de leur territoire, participent activement aux activités des Tables de concertation régionales;

ET ATTENDU QUE dans le cadre de la *Stratégie maritime du Québec*, l'implication active des collectivités est un facteur clé du succès de cette démarche ambitieuse et novatrice et que le gouvernement prévoit favoriser le dialogue entre les différents représentants de l'industrie maritime, du milieu municipal et de la population, en misant entre autres sur les Tables de concertation régionales;

ET ATTENDU QUE les rôles respectifs de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance) et des Tables de concertation régionales au sein de la gouvernance du Saint-Laurent;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance prenne acte de la mise en place actuelle des Tables de concertation régionale et de l'implication de nombreuses municipalités québécoises en leur sein;



ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance souligne la complémentarité de ses propres rôles avec ceux des Tables de concertation régionale et l'importance d'un partenariat constructif entre ces entités;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance entreprenne des discussions entre les villes membres et avec ses parties prenantes concernant la mise en place d'une structure de concertation à l'échelle de l'ensemble du territoire couvert par le Plan d'action Saint-Laurent, permettant de compléter la gestion intégrée au niveau global;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance communique à l'ensemble de ses membres, lorsqu'il est pertinent, les consensus résultant de la concertation réalisée au sein des Tables de concertation régionale.

Résolution signée ce 15^e jour de juin 2016

Mitch Twolan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 11 – 2016M

ÉPISODES DE SURVERSES ET GESTION DES DÉRIVATIONS

Résolution présentée par la Ville de Montréal

ATTENDU QUE la qualité de l'eau des Grands-Lacs et du Saint-Laurent dépend de plusieurs facteurs, dont celui de l'efficacité des infrastructures municipales;

ET ATTENDU QUE les systèmes municipaux de collection des eaux usées et des eaux de ruissellement ne peuvent pas tous capter 100% de ces eaux à tout moment;

ET ATTENDU QUE la majorité des municipalités connaissent des épisodes de surverses plus ou moins nombreux, selon les infrastructures de chacune d'elles;

ET ATTENDU QUE les changements climatiques ont entraîné une augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de pluies abondantes et que cette tendance à la hausse continuera de s'accroître au cours des décennies à venir;

ET ATTENDU l'existence de raccords inversés, qui acheminent de l'eau non traitée dans les cours d'eau.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU d'encourager les municipalités à revoir l'ensemble de leurs infrastructures afin d'en avoir un portrait plus à jour, d'identifier les solutions techniques pour diminuer la quantité d'eau non traitée rejetée au cours d'eau, d'élaborer un plan d'action tenant compte des changements attendus au régime des précipitations causés par les changements climatiques et avec des cibles prioritaires;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU de partager les connaissances entre les municipalités notamment au niveau des nouvelles technologies et des infrastructures vertes, tels la renaturation des cours d'eau, les plans de drainage et les aménagements de surface.



Résolution signée ce 15^e jour de juin 2016

Mitch Twolan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 2016-12M

OPPOSITION À LA DEMANDE DE TRANSFERT D'EAU DE LA VILLE DE
WAUKESHA

ATTENDU QUE le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent représente environ 20% des ressources mondiales en eau douce de surface et qu'il est à la base de la troisième économie mondiale;

ET ATTENDU QUE le 13 décembre 2005, les gouverneurs des États de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, ainsi que les premiers ministres de l'Ontario et du Québec ont signé *l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent* (l'Entente) créant le Conseil régional des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Conseil régional) et que les mêmes gouverneurs ont signé le *Pacte des Grands Lacs* (le Pacte), qui a ensuite été approuvé par le Congrès américain et signé par le président et que ces documents interdisent les transferts d'eau hors du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent sauf pour les collectivités situées dans des comtés chevauchant la ligne de partage des eaux entre le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'autres bassins;

ET ATTENDU QUE la ville de Waukesha, au Wisconsin, fait partie du Comté de Waukesha, qui chevauche ladite ligne de partage des eaux;

ET ATTENDU QUE la Ville de Waukesha a déposé une demande de transfert d'eau du lac Michigan afin de l'utiliser comme source d'eau potable, selon l'exception des « collectivités situées dans des comtés chevauchant la ligne de partage des eaux » auprès du Wisconsin Department of Natural Resources (demande);

ET ATTENDU QUE l'exception requière que « toute l'eau ainsi transférée soit uniquement utilisée à des fins d'approvisionnement public en eau dans cette même collectivité »;

ET ATTENDU QUE le Wisconsin Department of Natural Resources (DNR) a déclaré cette demande admissible et qu'elle a été transférée le 7 janvier 2016 au Conseil régional et au conseil du Pacte des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour son étude;

ET ATTENDU QUE le 18 mai 2016, le Conseil régional s'est sur une Déclaration de conformité et une série de conditions pour que la demande de Waukesha soit approuvable et que cette recommandation a été approuvée par un vote de 9-0, avec une abstention;



ET ATTENDU QUE les huit États des Grands Lacs doivent voter en faveur de la demande pour qu'elle soit acceptée lors d'une réunion du Conseil du Pacte le 21 juin 2016;

ET ATTENDU QUE la demande ne respecte pas les termes de l'Entente et du Pacte, entre autres, en raison des questions sur la nécessité du transfert d'eau pour répondre aux besoins en eau et aux critères de qualité d'eau de la Ville de Waukesha;

ET ATTENDU QUE l'aire de service recommandée au Conseil du Pacte par le Conseil régional contient toujours des parcelles de territoire de plusieurs collectivités qui ne font pas partie de la Ville de Waukesha et qui n'ont pas démontré de besoin en eau potable, ce qui constitue une violation du Pacte;

ET ATTENDU QUE l'aire de service proposée dans la demande ne constitue pas une « collectivité située dans un comté chevauchant la ligne de partage des eaux » tel que défini et requis par l'exception de l'Entente et du Pacte;

ET ATTENDU QUE la jurisprudence causée par la nature de la demande de la Ville de Waukesha cause de grandes inquiétudes chez les maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE les impacts de l'écoulement de retour vers le lac Michigan par la rivière Root causeront d'importants changements à l'écosystème et aux berges urbaines de l'embouchure de la rivière;

ET ATTENDU QUE le processus d'étude du Conseil régional est inadéquat et ne contient qu'une seule audience publique, qui a eu lieu à Waukesha et que les centaines de commentaires publics opposés à la demande de Waukesha semblent avoir été largement ignorés durant le processus du Conseil régional et que les conditions mises de l'avant par le Conseil régional et le Conseil du Pacte ne sont pas assujetties aux commentaires du public;

ET ATTENDU QUE le Conseil régional ne fournit pas une quantité suffisante d'information au public et aux résidents du bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE la Déclaration de conformité du Conseil régional envoyée le 18 mai 2016 contient l'avis des huit États des Grands Lacs, de l'Ontario et du Québec et que cette décision, sans qu'elle ait force de loi, sera déterminante pour la décision finale du Conseil du Pacte sur la demande de Waukesha.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE les maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent réitèrent leur engagement à la protection de nos ressources en eau en demandant aux gouverneurs des États de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, ainsi qu'à leurs représentants au sein du Conseil du Pacte de rejeter la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha, la Déclaration de conformité et les conditions qui s'y trouvent;



ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE les maires exhortent les gouverneurs et les premiers ministres représentés au Conseil régional et au Conseil du Pacte, dans le but de favoriser un processus décisionnel équitable et responsable, d'assurer l'entière transparence du processus d'étude de la demande et de favoriser la participation du public par des réunions ouvertes au public, des webinaires, un site web et tout autre moyen de communication approprié, ainsi que par au moins une audience publique dans chacune des 10 juridictions représentées dans ce processus.

Résolution signée ce 15^e jour de juin 2016

Mitch Twolan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire du Canton de Huron-Kinloss (Ontario)



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 13 – 2016M

CONTAMINATION AU MERCURE DU PORT DE THUNDER BAY
Résolution présentée par la Ville de Thunder Bay

ATTENDU QUE 350 000 m³ de sédiments organiques déposés au cours de 90 ans d'activité de l'industrie des pâtes et papiers, contaminés au mercure, demeurent présent dans le secteur nord du Port de Thunder Bay;

ET ATTENDU QUE la concentration de mercure des sédiments varie de 2 à 11 ppm à la surface du lit de sédiments et jusqu'à 21 ppm en profondeur et que le lit de sédiments varie en épaisseur de 40 à 380 cm et qu'il couvre une surface d'environ 22 ha;

ET ATTENDU QUE dans le but d'assainir le site, un Plan d'assainissement (RAP) a été créé et qu'il a intégré les commentaires du public grâce à des comités consultatifs publics;

ET ATTENDU QU'une étude commandée en 2014 visant à élaborer des options pour assainir le site et retirer la contamination au mercure dans le secteur nord du Port a eu lieu et qu'il n'y a pas eu de progrès de la part des gouvernements fédéral et provincial;

ET ATTENDU QUE l'équipe du RAP s'est adressée par écrit en mars 2016 aux députés provinciaux et fédéraux, à l'autorité portuaire et au Chronicle Journal et que les gouvernements ont répondu que le dossier était discuté et qu'aucune indication d'action n'a été donnée.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs (l'Alliance) et du Saint-Laurent demande aux gouvernements du Canada et de l'Ontario de répondre rapidement aux demandes de l'équipe du RAP;



ET IL EST ENFIN RÉSOLU QU'étant donné que le site est situé sur un lot de grève de juridiction fédérale, l'Alliance demande aux gouvernements du Canada et de l'Ontario de financer l'assainissement du site et le retrait du mercure du secteur nord du Port de Thunder Bay, permettant de retirer le Port de Thunder Bay de la liste des Secteurs préoccupants d'Environnement et Changement climatique Canada.

Résolution signée ce 15^e jour de juin 2016

Mitch Twolan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Huron-Kinloss (Ontario)